



## MedinCell annonce le très vif succès de son augmentation de capital auprès d'investisseurs qualifiés d'un montant de 30 M€

Euronext : MEDCL • Montpellier - France • 11 février 2021 – 07h30 CET

**Offre largement sursouscrite : 2,5 fois le montant final de l'augmentation de capital**

**Soutien majeur d'actionnaires et d'investisseurs français et internationaux de premier plan**

---

MedinCell (FR0004065605 - MEDCL), société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques (la « Société »), annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital d'un montant de 29,8 M€ réalisée dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, par construction accélérée d'un livre d'ordres (l'« Offre »).

Bryan, Garnier & Co Limited<sup>1</sup> et ODDO BHF SCA agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

---

Forte d'une très bonne dynamique dans la construction du livre d'ordres, l'opération fait ressortir une décote limitée de 8% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 10 février 2021 et représente 10,9% du capital social de la Société par la création de 2.414.255 actions nouvelles.

« Nous remercions tous les investisseurs qui nous renouvellent leur soutien et ceux qui nous rejoignent. Nous réalisons avec grand succès une augmentation de capital dans des conditions que nous jugeons très favorables, avec une faible décote, et respectueuses des intérêts de l'ensemble de nos actionnaires », déclare Christophe Douat, Président du Directoire de MedinCell. « Nous avons hâte de poursuivre l'extension et la montée en puissance de notre portefeuille et de continuer à développer notre modèle de pharma humaniste visant à avoir un réel impact sur la santé des patients dans le monde. »

« Ces nouvelles ressources, qui viennent s'ajouter à notre solide position de trésorerie, s'établissant pour rappel à 27,5 M€ au 30 septembre 2020, constituent une opportunité majeure pour accélérer la cadence de nos développements, déclare Jaime Arango, Directeur Financier de MedinCell. Elles permettront à la Société de sécuriser ses besoins de financement jusqu'à mi 2023. »

### Rappel des raisons de l'Offre

Le produit de cette émission est destiné à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour :

- financer les activités de formulation, de R&D ainsi que des études précliniques et cliniques de plusieurs programmes de la Société dans différentes aires thérapeutiques telles que la transplantation d'organes, le traitement de la douleur, la prévention (prophylaxie) de la Covid-19 et de ses variants et la santé animale ;
- accélérer le développement de la plateforme technologique vers d'autres applications ; et
- financer les coûts généraux de la Société.

### Modalités principales de l'Offre

Le produit brut de l'Offre s'est établi à 29,8 M€.

Un nombre total de 2.414.255 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro, a été émis au profit d'investisseurs qualifiés visés à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier conformément à la 22<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 10 septembre 2020. Le livre d'ordres a été largement couvert (2,5x), s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels, français et internationaux, nouveaux et existants (dont notamment Crédit Mutuel Innovation).

---

<sup>1</sup> Agissant via Bryan Garnier Securities SAS.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Les actions nouvelles, représentant 10,9% du capital social de la Société, sur une base non diluée, avant la réalisation de l'Offre, ont été émises par décisions du Directoire de la Société en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de Surveillance de la Société accordée au Directoire dans le cadre de l'Offre et (ii) la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale de la Société au Directoire à la date du présent communiqué.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 12,33 € par action, représentant une décote de 8,0% par rapport au cours de clôture de l'action MedinCell au 10 février 2021, soit 13,40€.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital de MedinCell avant le lancement de l'Offre détiendra dorénavant une participation de 0,902%.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et à l'issue de la réalisation de l'Offre est la suivante :

Actionnariat MedinCell sur une base non-diluée	Pré-Offre				Post-Offre			
	Nombre d'actions	% capital	Droits de Vote	% Droits de Vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de Vote	% Droits de Vote
Famille Nguyen	4 044 524	18%	8 089 048	22%	4 044 524	16%	8 089 048	21%
Total Directoire + Conseil de surveillance + F Sturtz	1 934 655	9%	3 869 156	11%	1 934 655	8%	3 869 156	10%
Salariés	950 154	4%	1 867 367	5%	950 154	4%	1 867 367	5%
Crédit Mutuel Innovation	1 469 452	7%	2 364 020	7%	1 526 224	6%	2 420 792	6%
BNP Paribas Développement	1 066 358	5%	2 003 684	6%	1 090 688	4%	2 028 014	5%
Fonds gérés par Seventure Partners	1 106 989	5%	1 106 989	3%	1 106 989	4%	1 106 989	3%
Anciens salariés et consultants et affiliés	5 381 712	24%	10 700 961	30%	5 381 712	22%	10 700 961	28%
Autres actionnaires nominatifs	80 878	0,4%	80 878	0%	80 878	0%	80 878	0%
Actions propres	10 555	0,1%	-	0%	10 555	0%	-	0%
<b>Total Flottant dont :</b>	<b>6 142 936</b>	<b>28%</b>	<b>6 142 936</b>	<b>17%</b>	<b>8 476 089</b>	<b>34%</b>	<b>8 476 089</b>	<b>22%</b>
Mirova	2 074 432	9%	2 074 432	6%	2 074 432	8%	2 074 432	5%
<b>TOTAL</b>	<b>22 188 213</b>	<b>100%</b>	<b>36 225 039</b>	<b>100%</b>	<b>24 602 468</b>	<b>100%</b>	<b>38 639 294</b>	<b>100%</b>

### Admission aux négociations des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0004065605 - MEDCL. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévus le 15 février 2021.

### Engagement d'abstention

MedinCell a signé un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles, limitant ainsi la capacité de la Société à émettre de nouvelles actions au cours de ladite période.

MedinCell a notifié aux actionnaires parties au pacte conclu le 13 juillet 2018 (le « Pacte »), qui détiennent à ce jour 55% du capital de la Société, la suspension pour une durée maximum de 30 jours de la procédure de cession coordonnée prévue au Pacte.

### Garantie de l'Offre

L'Offre n'a pas fait l'objet d'une garantie. Toutefois, l'Offre a fait l'objet d'un contrat de placement entre la Société, Bryan, Garnier & Co Limited<sup>2</sup> et ODDO BHF SCA agissant en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés.

<sup>2</sup> Agissant via Bryan Garnier Securities SAS.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le contrat de placement peut être résilié par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, à tout moment et jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre prévue le 15 février 2021, sous certaines conditions usuelles pour ce type de contrat.

Dans l'hypothèse où le contrat de placement serait résilié conformément à ses termes, l'ensemble des ordres des investisseurs passés dans le cadre de l'Offre seraient nuls et nonavenus.

## Prospectus

En application des dispositions de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, l'Offre ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

## À propos de MedinCell

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Basée à Montpellier, MedinCell compte actuellement plus de 130 collaborateurs de plus de 25 nationalités différentes.

---

## Contacts

MedinCell  
David Heuzé  
Communication leader  
[david.heuze@medincell.com](mailto:david.heuze@medincell.com)  
+33 (0)6 83 25 21 86

NewCap  
Louis-Victor Delouvrier  
Mathilde Bohin / Relations investisseurs  
[medincell@newcap.eu](mailto:medincell@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 98 53

NewCap  
Nicolas Merigeau  
Relations médias  
[medincell@newcap.eu](mailto:medincell@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 94 98

## Avertissement

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prévisionnelles. Bien que la Société considère raisonnables les projections établies sur la base des déclarations prévisionnelles, celles-ci sont établies à partir de nombreux risques, et d'incertitudes, qui pourraient conduire à des résultats réels différents de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles.

Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France.

La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les bénéficiaires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation à une offre d'acheter ou de souscrire des titres en France.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

En France, l'offre des actions de la Société décrites ci-dessus dans le cadre de l'Offre sera effectuée exclusivement dans le cadre d'une offre au bénéfice d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) du Règlement Prospectus, en conformité avec l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Aucun prospectus n'a été ni ne sera publié, ni approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société MedinCell d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

Au Royaume-Uni, ce communiqué de presse a été préparé en considérant que toute offre de titres de la Société au Royaume-Uni bénéficiera d'une exemption en vertu du règlement (UE) 2017/1129 constituant une partie du droit interne en vertu de la loi de retrait de 2018 sur l'Union européenne (le « **Règlement Britannique Prospectus** ») portant sur l'obligation de publier un prospectus pour les offres de titres de la Société. Le présent communiqué de presse n'est pas un prospectus au sens du Règlement Britannique Prospectus.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »).

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué pour une quelconque action. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux États-Unis et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de valeurs mobilières aux États-Unis ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. MedinCell n'a pas l'intention d'enregistrer ou de mener une offre de titres au public aux États-Unis.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie ou toute autre juridiction dans laquelle une telle offre serait considérée illégale.